#### 2023-11-07

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 7 novembre 2023 à 19 h, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton

**MEMBRES PRÉSENTS**: le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

M. Paul Conway, adjoint à la direction, est aussi présent et agit comme greffier-trésorier de la présente séance du conseil, au sens de l'article 201 du Code municipal.

#### **MEMBRES ABSENTS:**

#### **ORDRE DU JOUR**

- Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2023
- 4. Adoption du procès-verbal du 1 novembre 2023
- 5. Période de questions
- 6. Dérogation mineure 3400, chemin de Capelton
- 7. Calendrier des séances du conseil 2024
- 8. Dépôt des états comparatifs
- 9. Nomination du maire suppléant
- 10. Budget de la Régie des eaux Massawippi
- 11. Budget du Parc régional Massawippi
- 12. Entente de délégation de compétence MRC
- 13. Règlement 2023-43 contrôle et suivi budgétaires avis de motion
- 14. Règlement 2023-44 financement 9-1-1 adoption
- 15. Offre de services professionnels pavillon multifonctionnel
- 16. Vidange de fosses septiques 2024 et 2026
- 17. Échange de terrains et servitudes Mine Capelton
- 18. Servitude de passage sur le lot 2 131 994
- 19. Déneigement Hôtel de ville autorisation de signature
- 20. Imprimante principale et copieur renouvellement de contrat
- 21. FQM mandat ressources humaines intérim
- 22. FQM mandat ressources humaines embauche
- 23. Comité de sélection ressources humaines
- 24. Camion F-250 travaux publics et déneigement
- 25. Spectacle Arts-Cultures Massawippi26. Circuit paysager du lac Massawippi
- 27. Droit de passage Club VTT Arc-en-ciel de l'Estrie
- 28. Travaux secteur Highland chemin temporaire
- 29. Adoption des comptes à payer
- 30. Correspondance
- 31. Calendrier de collecte du bac noir 2024-2025
- 32. Deuxième période de questions
- 33. Clôture de la séance

#### 23-11-07.01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 02 et déclare la séance ouverte.

# 23-11-07.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du conseil du 3 octobre 2023 comme présenté.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 NOVEMBRE 2023

#### IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> novembre 2023 comme présenté.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.05 PÉRIODE DE QUESTIONS

### 23-11-07.06 DÉROGATION MINEURE – 3400, CHEMIN DE CAPELTON

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure 2023-019 déposée à la Municipalité pour la propriété située au 3400, chemin de Capelton, lot 4 029 656 :

**ATTENDU QUE** la distance minimale entre un bâtiment accessoire de plus de  $15 \text{ m}^2$  et un bâtiment principal, exigée au règlement de zonage, est de 3 mètres ;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à accepter la distance de 2,86 mètres entre un bâtiment accessoire de plus de 15 m² et un bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**ATTENDU QUE** la demande n'est pas située dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure 2023-019;

#### IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure 2023-019 pour la propriété située au 3400, chemin de Capelton, lot 4 029 656.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 23-10-03.07 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2024

**ATTENDU QUE** le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune (CM art.148);

#### IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

**D'ADOPTER** le calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil comme suit :

9 janvier	6 février	5 mars
2 avril	7 mai	4 juin

2 juillet	6 août	3 septembre	
1 octobre	5 novembre	3 décembre	
Les séances se tiennent le mardi à 19 h			

DE donner un avis public de la présente résolution.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-10-03.08 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal sont déposés.

### 23-10-03.09 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

**ATTENDU QUE** M. Jacques Lambert a été nommé maire suppléant de la Municipalité du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 7 novembre 2023;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer un maire suppléant à partir du 8 novembre 2023;

**ATTENDU QUE** le maire suppléant exerce les fonctions du maire dans les cas où le maire en place serait absent du territoire de la Municipalité ou qu'il serait dans l'impossibilité de remplir les devoirs de sa charge;

#### IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT ET RÉSOLU

**DE NOMMER** Mme Maryse Gaudreau à titre de maire suppléant de la Municipalité du 8 novembre 2023 au 30 juin 2024.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 23-11-07.10 BUDGET DE LA RÉGIE DES EAUX MASSAWIPPI

**ATTENDU QUE** chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie (CM art. 603);

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie des eaux Massawippi;

**ATTENDU QUE** la Régie des eaux Massawippi a adopté un budget de 1 049 082 \$ pour 2024 incluant une quote-part de 108 300 \$ pour la Municipalité du Canton de Hatley;

#### IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

**D'ADOPTER** le budget 2024 de la Régie des eaux Massawippi de 1 049 082 \$

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.11 BUDGET DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

**ATTENDU QUE** chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie (CM art. 603);

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi (Régie du Parc);

**ATTENDU QUE** la Régie du Parc a préparé un budget de 374 258 \$ pour l'année 2024 incluant une quote-part de 29 452 \$ pour la Municipalité du Canton de Hatley;

#### IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

#### **ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le budget 2024 de la Régie du Parc de 374 258 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.12

#### ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE MRC

**ATTENDU QUE** le gouvernement a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective;

**ATTENDU QUE** l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

**ATTENDU QU**'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant que la MRC a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur la collecte et le transport de matières recyclables pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de celui de la Ville de Magog;

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog a adopté, le 19 avril 2023, une résolution proposant aux municipalités locales de conclure une entente intermunicipale en lien avec la modernisation de la collecte sélective et que les municipalités locales ont fait part de leur intérêt à conclure une telle entente;

**ATTENDU QUE** toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

**ATTENDU QU**'il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Memphrémagog certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial;

**ATTENDU QUE** le texte d'une entente de délégation de compétences pour les matières recyclables a été présenté en atelier de travail du conseil de la MRC le 18 octobre 2023, aux directions générales des municipalités locales le 24 octobre 2023 et transmises aux municipalités locales concernées;

**ATTENDU QUE** la Municipalité considère opportun d'adopter l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables;

#### IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

**QUE** le conseil approuve l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables à intervenir entre la MRC de Memphrémagog et les municipalités locales;

**QUE** le conseil autorise et mandate le maire et l'adjoint à la direction à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.13

#### RÈGLEMENT 2023-43 CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par **DANIELLE CÔTÉ** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2023-43 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

#### 23-11-07.14

#### RÈGLEMENT 2023-44 FINANCEMENT 9-1-1 - ADOPTION

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont l'obligation, en vertu des articles 244.68 à 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, d'adopter un règlement décrétant la taxe municipale pour le 9-1-1 sur leur territoire et, lorsqu'une modification est apportée au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1, d'y apporter les modifications nécessaires à la mise en conformité avec ce dernier;

**ATTENDU QUE** l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

#### IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT ET RÉSOLU

**D'ADOPTER** le Règlement 2023-44 modifiant le règlement 2009-07 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.15

# OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - PAVILLON MULTIFONCTIONNEL

**ATTENDU QUE** le projet d'aménagement d'une aire de détente et de loisirs, incluant l'installation d'un pavillon multifonctionnel, est admissible à une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA), soit 125 000 \$ de coût maximal admissible avec un taux d'aide de 80%;

**ATTENDU** le protocole d'entente, dossier 2021488, signé en avril 2023, entre la Municipalité et la ministre des Affaires municipales;

**ATTENDU** la résolution 23-10-03.14 autorisant la préparation d'un devis pour appel d'offres public;

**ATTENDU** l'offre d'Architech Design de rédiger un devis de performance sur une base horaire, soit environ 8 heures à 125 \$ de l'heure;

#### IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** l'offre d'Architech Design de rédiger un devis de performance pour fin d'appel d'offres.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 23-11-07.16

## **VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES 2024 ET 2026**

**ATTENDU** l'appel d'offres pour la vidange des fosses septiques sur tout le territoire de la Municipalité pour les années 2024 et 2026;

**ATTENDU** la réception des soumissions suivantes :

Vidange sélective	Enviro5	Sanivac
2024 (option A un an)	<b>247 500 \$</b> (275 \$ x 900 fosses)	<b>310 500 \$</b> (345 \$ x 900 fosses)

2024 et 2026 (option C deux ans)	<b>247 500 \$</b> (275 \$ x 900 fosses)	<b>310 500 \$</b> (345 \$ x 900 fosses)
	<b>260 100 \$</b> (289 \$ x 900 fosses)	<b>328 500 \$</b> (365 \$ x 900 fosses)

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont conformes;

#### IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

**D'ATTRIBUER** le contrat pour la vidange, le transport, le transbordement et le traitement des fosses septiques et de rétention (option C - 2024 et 2026) à Enviro5 pour un montant de 247 500 \$ avant taxes en 2024 et 260 100 \$ avant taxes en 2026;

**QUE** le contenu de l'appel d'offres et de la soumission est retenu comme l'obligation contractuelle du contrat.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.17 ÉCHANGE DE TERRAINS ET SERVITUDES – MINE CAPELTON

**ATTENDU** les résolutions 17-07-03.14 et 22-01-11-24 concernant des échanges de terrains et de servitudes avec les Entreprises immobilières Mont-Capel inc.;

**ATTENDU QUE** les Entreprises immobilières Mont-Capel inc. acceptent de céder à la Municipalité le lot 5 202 311 et de lui accorder une servitude de passage et de stationnement sur le lot 5 202 315;

**ATTENDU QUE** la Municipalité, en contrepartie, accepte de céder aux Entreprises immobilières Mont-Capel inc. le lot 2 131 570 et de lui accorder une servitude de passage sur les lots 2 132 007 (promenade Capelton), 2 340 820 (rue Smerdon) et 2 131 994 (sentier Smerdon) et ce, en faveur du lot 4 705 771;

**ATTENDU QUE** les Entreprises immobilières Mont-Capel inc. acceptent de vendre à la Municipalité le lot 4 405 003 au prix de 25 000 \$;

**ATTENDU QUE** les frais de notaire seront partagés 50-50 entre la Municipalité et les Entreprises immobilières Mont-Capel inc.;

**ATTENDU QUE** la Municipalité maintient son intention d'interdire, sur le sentier Smerdon (lot 2 131 994), les vélos, les chevaux et les véhicules motorisés autres que ceux de la Municipalité et ceux permis par les propriétaires du lot 4 705 771 et du lot 6 042 126 (selon une servitude existante);

#### IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**QUE** la présente résolution remplace les résolutions 17-07-03.14 et 22-01-11-24;

**QUE** la Municipalité autorise le maire et l'adjoint à la direction à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.18 SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LOT 2 131 994

**ATTENDU** la résolution 17-07-03.18 concernant une servitude de passage sur le lot 2 131 994 en faveur du lot 4 522 652, sur une distance

de 110 mètres, dans l'optique d'atténuer l'impact visuel créé par l'ouverture d'un nouveau chemin d'accès via la rue du Boisé;

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot 4 522 652 demandent à la Municipalité une servitude sur le lot 2 131 994, et ce, sur toute la distance du lot 4 522 652;

**ATTENDU QUE** les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge des propriétaires du lot 4 522 652;

#### PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

**QUE** la Municipalité accepte d'accorder une servitude sur le lot 2 131 994, en faveur du lot du lot 4 522 652, et ce, sur toute la distance du lot 4 522 652:

**QUE** la Municipalité autorise le maire et l'adjoint à la direction à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.19 DÉNEIGEMENT HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

**ATTENDU QUE** le déneigement du trottoir, des entrées et des escaliers de l'Hôtel de Ville est donné à forfait;

#### IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** l'adjoint à la direction à signer ledit contrat de déneigement pour et au nom de la Municipalité.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

# 23-11-07.20 IMPRIMANTE PRINCIPALE ET COPIEUR – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

**ATTENDU QUE** l'offre de renouvellement du contrat de location du photocopieur, pour une période de 60 mois, par le Groupe A & A;

#### IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** l'adjointe à la trésorerie à signer le contrat de location du photocopieur.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.21 FQM – MANDAT RESSOURCES HUMAINES - INTÉRIM

**ATTENDU** l'offre de service en ressources humaines de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), datée du 1<sup>er</sup> novembre 2023, pour le recrutement d'une directrice générale par intérim;

#### IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** l'offre de service en ressources humaines de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 23-11-07.22 FQM - MANDAT RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE

**ATTENDU** l'offre de service en ressources humaines de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), datée du 1<sup>er</sup> novembre 2023, pour le processus d'embauche d'une directrice générale;

#### IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** l'offre de service en ressources humaines de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.23

#### **COMITÉ DE SÉLECTION - RESSOURCES HUMAINES**

**ATTENDU** le processus d'embauche d'une personne au poste de direction générale;

#### IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

**DE FORMER** un comité de sélection afin de participer au processus d'embauche comme défini dans l'offre de service en ressources humaines accepté par le conseil;

DE NOMMER les membres du conseil suivants au comité de sélection :

- 1. Danielle Côté
- 2. Maryse Gaudreau
- 3. Jacques Bogenez

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 23-11-07.24

# CAMION F-250 - TRAVAUX PUBLICS ET DÉNEIGEMENT

**ATTENDU** les demandes de prix pour l'achat d'un camion Ford F-250 4 portes blanc, auprès de deux détaillants de la région;

ATTENDU la réception de l'offre suivante :

#### IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** l'acquisition d'un camion Ford F-250 de.....au montant de.....avant taxes.

**DE FINANCER** l'acquisition par le surplus libre.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.25

#### SPECTACLE ARTS-CULTURES MASSAWIPPI

**ATTENDU QU**'Arts-cultures Massawippi a été reconnu comme organisme au sens de la Politique d'aide aux organismes à but non lucratif de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil a autorisé, par la résolution 23-05-02.16, une contribution de 3 500 \$ à Arts-cultures Massawippi pour la mise sur pied d'un événement d'initiation à la culture afin d'inaugurer le futur pavillon multifonctionnel en 2023;

**ATTENDU** la proposition d'Arts-cultures Massawippi d'offrir, en l'absence du pavillon multifonctionnel, un événement culturel intérieur le 25 novembre en après-midi;

#### IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la proposition d'Arts-cultures Massawippi.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.26

#### **CIRCUIT PAYSAGER DU LAC MASSAWIPPI**

**ATTENDU** le projet de circuit paysager du lac Massawippi du Parc régional Massawippi:

#### IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

**QUE** la Municipalité souhaite que le fonds prévu pour sa municipalité à l'appel de projets Plan d'action Paysages des comités de paysages locaux, soit un montant de 7 500 \$, puisse être utilisé aux fins de la réalisation du circuit paysager du lac Massawippi.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.27

#### DROIT DE PASSAGE CLUB VTT ARC-EN-CIEL DE L'ESTRIE

**ATTENDU QUE** le Club VTT Arc-en-ciel de l'Estrie demande le renouvellement des droits de traverses pour le sentier hivernal;

ATTENDU QUE les droits de passage desdits chemins sont :

- Chemin Dunant, face au terrain de Sintra jusqu'au 4600, chemin Dunant;
- Chemin White, du chemin d'Albert-Mines jusqu'à la fin du chemin White;
- Chemin d'Albert Mines, du chemin White jusqu'au chemin Smith;
- Chemin Smith, du chemin d'Albert-Mines jusqu'au chemin MacDonald / rue Belvédère Sud;
- Rue Belvédère Sud, du chemin Smith au chemin d'Haskell Hill;
- Chemin d'Haskell Hill, à partir du coin de la rue Belvédère Sud et sur une distance de 500 mètres.

**ATTENDU QUE** la signalisation indiquera aux automobilistes les traverses des véhicules tout-terrain;

**ATTENDU QUE** des approbations du ministère des Transports sont requises pour les traverses des chemins municipaux ainsi que des ententes avec les propriétaires terriens;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur les véhicules hors route adoptée à la fin 2020, lorsque la circulation est permise à moins de 30 mètres d'une habitation, aucun véhicule ne peut circuler à une vitesse de plus de 30 km/h;

**ATTENDU QUE** le Club VTT Arc-en-ciel de l'Estrie installera une signalisation de 30 km/h pour les VTT et une autre indiquant Zone résidentielle, pour les chemins Smith et d'Haskell Hill;

**ATTENDU** la Municipalité demande au Club VTT d'avoir des patrouilles accrues pour les chemins Smith et d'Haskell Hill;

**ATTENDU QUE** la Municipalité ne se rend aucunement responsable des accidents qui peuvent survenir dans les sentiers et traverses des véhicules tout-terrain;

#### IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de traverses pour la saison hivernale 2023-2024 sur les chemins ci-dessus mentionnés pourvu que le ministère des Transports et les propriétaires terriens donnent leur autorisation.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**ATTENDU** des travaux importants d'infrastructure sur le chemin du Lac au Village de North Hatley, causant la fermeture de l'accès au chemin Highland au Canton de Hatley;

**ATTENDU** l'installation, par le Village de North Hatley, d'un chemin d'accès temporaire pour les résidents du chemin Highland, via le club de golf de North Hatley;

#### IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** de défrayer 50% du coût d'installation dudit chemin temporaire, sans dépasser 3 000 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 23-11-07.29 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires

202300484 à 202300548 68 339.31 \$ Chèques fournisseurs 202300907 à 202301030 564 686.57 \$

#### IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 8 novembre 2023.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

# 23-11-07.30 CORRESPONDANCE

Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Bilan de l'inventaire de touladi réalisé à la fin de l'été 2022 au lac Massawippi.

# Cabinet du lieutenant-gouverneur du Québec

Invitation à soumettre des candidatures pour souligner l'excellence du travail bénévole des aînés et l'attribution de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés (couleur argent).

# Secrétariat à la condition féminine

Lancement de l'appel de candidatures de la **15**° **édition** du prix Égalité Thérèse-Casgrain. Le prix vise à mettre en valeur les gestes concrets posés en faveur de l'égalité au Québec et récompense des personnes et des organismes dans trois catégories : Hommage, Groupe de femmes et Allié

#### 23-11-07.31 CALENDRIER DE COLLECTE DU BAC NOIR 2024-2025

**ATTENDU QUE** le bac noir est ramassé une fois par mois durant les cinq (5) mois d'hiver (novembre à mars) pour le contrat se terminant le 31 décembre 2025;

#### IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

**DE DEMANDER** à l'entrepreneur de ramasser les bacs noirs une fois par mois sur une période de sept (7) mois par année (octobre à abril), pour les années 2024 et 2025.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-11-07.32	DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS	3	
23-11-07.33	CLÔTURE DE LA SÉANCE		
	L'ordre du jour étant épuisé,séance à	propose la clôture de la	
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS		
	verbal équivaut à la signature par m	Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	
	Vincent Fontaine Maire	Paul Conway Adjoint à la direction	